

LES 4 VENTS D'OLÉRON

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. Toute demande de réservation doit être accompagnée d'un **acompte de 30 %** du montant total et des frais de dossier. Pour **la location mobil home, le solde est à régler 30 jours avant la date d'arrivée**, à défaut de paiement du solde, la direction se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée.
2. La direction du camping est seul juge de l'acceptation ou du refus d'une demande de réservation.
3. La réservation ne devient effective qu'après accord écrit de la direction du camping.
4. Toute modification entraînant une variation du montant de la redevance doit être signalée avant l'arrivée. A défaut la réservation sera résiliée de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
5. La location est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder la location à un tiers.
6. Tout retard éventuel d'arrivée doit être signalé. A défaut, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'installation prévue à partir de 9H le lendemain.
7. Toute annulation devra être signalée par écrit : avant le 1er mai , remboursement total de l'acompte, frais de dossier déduits , après le 1er mai le ou les acomptes resteront acquis au camping.
8. Lorsqu'un séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé. La direction pourra réoccuper une installation libérée.
9. Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation facultative.
10. Deux garanties seront exigées à votre arrivée : l'une de 300 € pour garantir la restitution du bien loué en parfait état, l'autre de 75 € pour garantir la propreté du mobil home. Le ménage est assuré au départ par le locataire.
11. Après votre départ, l'équipe Entretien procédera à un contrôle du bien loué et les garanties vous seront restituées par courrier sous 15 jours si tout est correct. Dans le cas contraire la ou les garanties seront conservées. Toutes dégradations au sein du camping entraîneront une procédure d'assurance.
12. Votre heure et jour de départ doivent être impérativement signalés à l'accueil pour assurer la remise des clés.
13. Il est obligatoire d'appliquer et de respecter le règlement intérieur du camping.
14. Les litiges éventuels seront de la compétence des tribunaux de la Charente Maritime.